

ANNEE 1963

---

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

VU l'ordonnance N°1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant suppression d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire de la République ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Septime DODDE, Administrateur de 2ème classe, 2ème échelon, précédemment Directeur de l'Agence Dahoméenne de Presse, est nommé Délégué du Gouvernement, Chef de la Circonscription Urbaine de Cotonou, en remplacement de Monsieur Antoine SADELER, affecté pour ordre au Ministère des Affaires Intérieures et de la Sécurité.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 13 Novembre 1963

*19/11/63*  
Colonel Christophe SOGLO

Ampliations :

Présidence .....	6
DP .....	2
MAIS .....	2
Circ.Urb. de Cotonou .....	4
CF .....	1
Intéressés .....	2
SGG .....	4
JORD .....	1